



Objectif Images Association  
chez Roland NICOLE  
15 avenue des tilleuls  
91360 EPINAY / ORGE  
Affiliée FPF n° 181248

Pour toutes informations complémentaires sur ce concours  
[concours2020.objectif.images@gmail.com](mailto:concours2020.objectif.images@gmail.com)

## REGLEMENT DU 40° CONCOURS PHOTO OBJECTIF IMAGES ASSOCIATION

### L'image et l'Eau

### concours en images projetées

## Thème « L'eau et la navigation »

### Concours « tout numérique »

Objectif Images Association organise son 40ème Concours photographique, sur le thème

### « L'eau et la navigation ».

Ce thème laissera libre cours à votre imagination et à votre interprétation.

Les concurrents peuvent participer dans les catégories suivantes :

- **Catégorie A : photos « couleurs ».**
- **Catégorie B : photos « monochrome ».**

**Dans le contexte actuel lié à l'épidémie de coronavirus, les prix seront envoyés directement aux lauréats.**

**Les photos seront projetées à une date fixée ultérieurement.**

### 1° CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Les auteurs peuvent envoyer au maximum 5 photos numériques par catégorie :  
soit sur CD-Rom  
soit par mail
- Il n'est pas demandé de cohérence entre les photos.
- Les Membres d'Objectif Images ne peuvent pas participer à ce concours.

### 2° FORMAT DES ŒUVRES

- Les fichiers seront exclusivement au format jpeg, (minimum 1080 pixels en vertical pour une projection de qualité).
- Chaque fichier (photo) sera nommé suivant les indications suivantes :
- **Catégorie couleur** : Première photo =A01, 2ème =A02 jusqu'à A05 pour les individuels et plus pour les clubs
- **Catégorie monochrome** : Première photo =B01, 2ème B02 jusqu'à B05 pour les individuels et plus pour les clubs
- **Le bordereau d'inscription** (téléchargeable), catégories A et B .xls doit être complété, et envoyé avec les photos.  
*Attention: il y a un onglet (en bas dans Excel) par catégorie*

### 3° PRESENTATION DES PHOTOS

- Les participants doivent se conformer strictement au support et au format : Seul le format JPEG sera accepté et jugé.
- Les photographies devront impérativement être envoyées dans leur sens de lecture (format portrait ou paysage).
- Attention, les organisateurs ne procéderont à aucun redressement ou manipulations des fichiers photographiques pour le jury.

### 4° DROITS DE PARTICIPATION

- Les droits de participation sont de: **10 € pour les individuels**  
**30 € pour un club présentant jusqu'à 60 photos**  
**50 € pour un club présentant plus de 60 photos**

- A régler par chèque à l'ordre de : **Objectif Images Association**

**TOUT ENVOI SANS REGLEMENT DES DROITS DE PARTICIPATION NE SERA PAS PRIS EN CONSIDERATION, ET LES IMAGES NE SERONT PAS JUGEES.**

*Les droits de participation sont utilisés pour couvrir les frais de ce concours (récompenses, tirages des photos primées etc...)*

## 5° COMITE D'ORGANISATION

### OBJECTIF IMAGES ASSOCIATION

L'association se réserve le droit de constituer le jury des deux catégories « couleur » et « monochrome », parmi des photographes confirmés issus de l'association ou externe à celle-ci.

Une évaluation individuelle de chaque photo par chaque membre du jury sera mise à disposition des participants.

## 6° PRIX

### 10 prix seront décernés :

- Dans chaque catégorie « couleur » et « monochrome », les trois premiers prix seront récompensés.

Il sera également décerné toutes catégories confondues :

- Un PRIX DE LA CREATIVITE
- Le PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'ESSONNE
- Le PRIX DE LA VILLE DE VIRY-CHATILLON
- Le PRIX DE L'UR18 (Union Régionale Sud Ile de France)

**Chaque auteur ne pourra recevoir qu'un seul prix**

## 7° MISE A DISPOSITION DES OEUVRES

-Chaque participant pourra récupérer la totalité des œuvres jugées via une plateforme de téléchargement (WEtransfert.)

## 8° CALENDRIER

**Date limite & clôture des envois :**

**dimanche 29 mars 2020**

**Réunion du jury & jugement, notification des primés et envoi des prix date fixée ultérieurement**

**Projection des images :**

**date fixée ultérieurement**

## 9° ENVOIS

Les photos doivent être envoyées avec le bordereau, par mail à l'adresse :

**concours2020.objectif.images@gmail.com**

Le chèque doit être adressé à:

**Objectif Images Association**

Chez Roland NICOLE

15, avenue des Tilleuls

91360 EPINAY sur ORGE

En cas d'envoi sur CD-ROM, l'envoyer avec le chèque à l'adresse ci-dessus

Le règlement et le bordereau d'inscription sont également disponible sur :

<http://objectif-images-viry.fr/>

-Règlements sur les droits à l'image et des auteurs selon les règlements de la Fédération Photographique de France.

-Les photos des participants à ce concours doivent être l'entière réalisation de l'auteur, qui doit en posséder les droits.

-Ce concours ne vise pas à acquérir des droits sur les œuvres :

-Les participants restent totalement propriétaires des photos présentées au concours.

-Néanmoins, en participant, vous autorisez **Objectif Images Association** à les utiliser à des fins non commerciales pour publication telles que :

Expositions, site <http://objectif-images-viry.fr/>, affiches et articles de presse.

-Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent gratuitement les organisateurs à utiliser leurs images pour la promotion du concours et de l'exposition.

-Toute participation au concours entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par courriel à l'adresse suivante : **concours2020.objectif.images@gmail.com**